

L'euro sert de monnaie officielle dans 12 des 15 pays membres de l'Union européenne. Seuls le Danemark, la Suède et le Royaume-Uni ont conservé leur unité monétaire. Les Suédois tiendront un référendum sur l'adoption de l'euro le 14 septembre 2003. Bien que l'euro ait été lancé le 1<sup>er</sup> janvier 1999, billets et pièces ne sont entrés en circulation que le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Ce changement de devises n'a eu aucune répercussion négative sur les intérêts économiques canadiens.

En ce qui a trait à la question de l'élargissement de l'Union européenne, les négociations sur l'élargissement de l'UE à la première vague de 10 pays candidats ont été conclues lors de la réunion du Conseil européen à Copenhague, les 12 et 13 décembre 2002. Ce groupe comprend la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie et Malte. Le Traité d'accession doit être signé à l'occasion du Sommet d'Athènes le 16 avril 2003. La Roumanie et la Bulgarie négocient également avec l'UE, mais ces deux pays ne se joindront pas à l'UE avant 2007. La Turquie n'a pas entamé les négociations sur son accession parce qu'elle ne répond pas aux critères politiques et économiques ni à l'acquis communautaire de l'UE.

L'UE négocie également des accords régionaux de libre-échange avec d'autres pays, notamment avec les pays du Mercosur et le Chili, et ces dernières années, des accords ont été conclus avec le Mexique et l'Afrique du Sud. Quelque 70 pays en développement signataires de la Convention de Lomé ont déjà bénéficié de l'accès préférentiel à l'Union européenne. L'UE entend convertir ces accords en accords de libre-échange au fil du temps. Les liens économiques qui unissent les pays de l'UE à la Suisse, avec laquelle ils ont conclu un accord de libre-échange, se sont également resserrés grâce à la conclusion d'une série d'accords bilatéraux. Le Canada est l'un des huit rares pays à l'échelle mondiale à ne pas bénéficier d'une relation commerciale préférentielle avec l'Union européenne.

### **Relations commerciales Canada-Union européenne**

Un certain nombre d'instruments bilatéraux ont été mis en place pour aider à gérer les relations commerciales entre le Canada et l'UE. De hauts fonctionnaires du Comité mixte de coopération, établi conformément à l'Accord-cadre de coopération commerciale et économique de 1976, se rencontrent une fois par année. La Déclaration politique commune sur les relations entre l'Union européenne et le Canada et le Plan d'action Canada-UE (1996) ([www.dfait-maeci.gc.ca/francais/geoleurope/leulaction-f.htm](http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/geoleurope/leulaction-f.htm)) définissent

des objectifs dont le but est de renforcer les relations Canada-UE, non seulement dans les domaines commerciaux et économiques, mais aussi relativement à un large éventail de questions de politique intérieure et étrangère. Récemment, à l'occasion du Sommet Canada-UE tenu à Ottawa le 19 décembre 2002, les dirigeants ont proposé l'élaboration d'un accord entre le Canada et l'UE visant à renforcer le commerce et l'investissement qui porterait notamment sur les questions de la nouvelle génération et les obstacles au commerce qui subsistent. Les dirigeants ont également convenu d'intensifier leur dialogue sur la réglementation et de tenter d'adopter un nouveau cadre bilatéral dans ce domaine.

Lancée en décembre 1998, l'Initiative commerciale Canada-Union européenne (ICCU) ([www.dfait-maeci.gc.ca/french/geoleurope/EU/ECTI-Dec-2000-F.html](http://www.dfait-maeci.gc.ca/french/geoleurope/EU/ECTI-Dec-2000-F.html)) établit un sous-ensemble d'objectifs en matière d'accès au marché et de coopération économique. Tirés du plan d'action, ces objectifs ont été considérés comme atteignables dans un délai raisonnable et concernent les domaines suivants : la coopération en matière de réglementation, les services, les marchés publics, la propriété intellectuelle, la concurrence, la coopération culturelle, les contacts d'affaires et le commerce électronique. L'ICCU prévoit également des consultations régulières entre les deux parties sur des questions de commerce multilatéral.

Un rapport sur les progrès réalisés dans le cadre de l'ICCU est soumis aux ministres du Commerce à chaque Sommet Canada-UE, qui se tient deux fois par année. Le rapport établit également les priorités pour la prochaine période. Comme le prévoit l'ICCU, la mise en application d'un accord de reconnaissance mutuelle concernant les organismes d'évaluation de la conformité demeure prioritaire. En mai 2001, l'UE a éliminé les obstacles réglementaires à l'importation de vin de glace du Canada et, grâce aux progrès réalisés dans le cadre des négociations qui se sont poursuivies jusqu'en 2002, des accords sur les vins et les spiritueux pourraient être conclus. Un objectif clé de l'ICCU était l'établissement d'un dialogue entre les divers milieux d'affaires concernés, de part et d'autre. La création, en 1999, de la Table ronde Canada-Europe (TRCE) a permis de rapprocher des entreprises de différents secteurs qui appuient l'intensification des relations économiques entre le Canada et l'UE. Des conférences sur la politique de la concurrence et la compétitivité des entreprises ont été organisées par la TRCE au cours de l'année passée.

Comme il a été mentionné plus haut, une grande étude de l'opinion des entreprises canadiennes à l'égard du marché